

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION
SIMPLIFIEE DU PLU DE LA VILLE DE MONTBRISON

Modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Montbrison
conformément aux articles L. 153-45 à L. 153-48 du code de l'urbanisme

Le public est informé que par délibération du 15 décembre 2015, visée en préfecture le 18 décembre 2015, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Loire Forez a prescrit une modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Montbrison.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU et un registre, où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public, sont mis à la disposition du public durant un mois en mairie de Montbrison, sise Place de l'Hôtel de Ville, 42600 Montbrison du 4 avril 2016 au 4 mai 2016, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit :

- Lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ;
- Mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ;
- Mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ;
- Jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ;
- Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ;
- Samedi de 10h à 12h.

Cet avis sera consultable en mairie et au siège de la Communauté d'Agglomération Loire Forez, sise 17 boulevard de la Préfecture, 42605 Montbrison.